

Assistant de Service Social ◀

Le diplôme d'Etat d'Assistant de service social (DEAS) est un diplôme de niveau III délivré par le Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité.

▶ Le métier

L'assistant de service social accompagne des personnes, des familles et des groupes pour leur permettre de surmonter leurs difficultés et de s'insérer dans la société. Son action, menée auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de personnes âgées, prend diverses formes :

- accompagner et soutenir les personnes aux prises avec des situations de changement ou de difficultés sociales ;
- informer des droits aux prestations sociales, aux soins médicaux, au logement ;
- orienter en fonction des demandes ;
- participer au développement social des quartiers ou de collectivités.

Les employeurs ◀

Actuellement, 36.000 assistants de service social exercent leur activité et sont employés par les collectivités locales (département et communes), l'Etat (ministère des Affaires sociales, de l'Education nationale, de la Justice), les organismes publics ou parapublics (Caisse de sécurité sociale, d'allocations familiales, hôpitaux), des entreprises industrielles et commerciales privées ou publiques, des associations du secteur sanitaire et social. Les domaines et secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés.



L'IRTS Champagne-Ardenne

“ *Un acteur de la solidarité et de la citoyenneté* ”

Assistant de service social

**Une formation professionnelle
en 3 ans**

**Une formation en alternance
pour un métier**



Institut Régional du Travail Social Champagne-Ardenne
8 rue Joliot-Curie — 51100 Reims

Tél. : 03 26 06 22 88 — Email : irtsc@irts-ca.fr — Web : <http://www.irts-ca.fr>

Assistant de Service Social

■ Les conditions d'accès

Être titulaire du Baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence (*),
ou

- Être titulaire du C.A.F.M.E. (*), ou
- Être titulaire de l'examen de niveau organisé par la Direction Régionale et Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (inscription et renseignements, par courrier, auprès de la D.R.D.A.S.S.).

(*) Les élèves de terminale, les candidats au C.A.F.M.E. ou à l'examen D.R.D.A.S.S. sont admis à concourir, l'entrée en formation étant subordonnée à l'obtention du diplôme.

■ Procédures d'admission

Calendrier, demande d'inscription, règlements d'admission, annales des épreuves écrites, dates des épreuves d'admissibilité et d'admission, tarifs d'inscription, résultats, disponibles sur le site de l'I.R.T.S. Champagne-Ardenne à l'adresse suivante : <http://www.irts-ca.fr>



■ Formation théorique



1740 heures de formation théorique sur 3 ans réparties en 8 Unités de Formation :

- Théorie et pratique de l'intervention sociale (460 heures) ;
- philosophie de l'action, éthique (120 heures) ;
- droit (120 heures) ;
- législation et politiques sociales (160 heures) ;
- sociologie, anthropologie, ethnologie (120 heures) ;
- psychologie, science de l'éducation, science de l'information, communication (120 heures) ;
- économie, démographie (120 heures) ;
- santé (120 heures) ;

A cela s'ajoutent 200 heures d'approfondissement et 200 heures destinées à la préparation au diplôme.

■ Formation pratique

12 mois de stage sur deux ou trois sites en Champagne-Ardenne, dont la moitié avec un professionnel titulaire du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social.



■ Validation

Le diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS) est un diplôme de niveau III délivré par le Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité. Il est constitué de 4 épreuves :

- Un dossier de communication.
- Une épreuve de connaissance des politiques sociales.
- La présentation et la soutenance d'un dossier de pratique professionnelle.
- La présentation et la soutenance d'un mémoire.

